

	<b>Compte-rendu succinct</b>	<u>Le Président</u> : M. Gérome FASSENET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<u>Le Secrétaire de Séance</u> : M. Sylvain ROUSSET
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 22 décembre 2014</i>	

Personnes excusées/absentes :

DAMPIERRE : Mme Joss BERNARD,  
ETREPIGNEY : M. Didier PEREZ – Donne POUVOIR à M. Frédéric BREGAND,  
EVANS : M. Jean-Luc HUDRY – Donne POUVOIR à M. Eric MONTIGNON,  
EVANS : M. Hervé BOUVERESSE,  
FRAISANS : Mme Martine VERMOT DESROCHES – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD,  
MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN,  
OUGNEY : Mme Lydie JEAN,  
PLUMONT : M. Michel GREMAUX,  
ROMAIN : Mme Nathalie RUDE – Donne POUVOIR à M. Gérome FASSENET,  
ROUFFANGE : M. Didier TISSOT – Remplacé par M. Johan MUNIER, suppléant,  
SALANS : M. Philippe SMAGGHE,  
SALANS : Mme Stéphanie DREZET,  
SERRE LES MOULIERES : M. Claude TERON.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 22 DECEMBRE 2014 à 20h00 à la salle des Fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance a débuté à 20h08 et a été levée à 20h40.

### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Sylvain ROUSSET comme secrétaire de séance.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire désignent Monsieur Sylvain ROUSSET comme secrétaire de séance.**

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Monsieur Gérome FASSENET, Président, explique aux membres du Conseil Communautaire pourquoi ils sont réunis ce soir.

Par courrier en date du 8 décembre 2014, la sous-préfecture de DOLE a alerté JURA NORD sur le fait que des délibérations ont été adoptées selon une procédure irrégulière.

En effet, l'article L.2121-10 du CGCT, rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du même code dispose : « *Toute convocation et faite par le maire (ou le Président). Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseiller municipaux (ou délégués communautaires), sauf s'ils font le choix d'une autre adresse* ».

Le Sous-Préfet demande que JURA NORD procède à l'annulation des délibérations relatives aux points complémentaires de la séance du 11 septembre 2014.

Afin d'éviter un contentieux, le Président propose également d'adopter à nouveau les délibérations relatives à des points complémentaires des séances du 13 novembre 2014 et du 11 décembre 2014.

Le Président propose également aux membres du Conseil Communautaire de procéder à l'annulation de toutes les délibérations en bloc.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, acceptent de voter en bloc l'annulation de toutes les délibérations.**

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, annulent les délibérations suivantes :**

- délibération n° 2014-56 du 11 septembre 2014,
- délibération n° 2014-66 du 11 septembre 2014,
- délibération n° 2014-60 du 11 septembre 2014,
- délibération n° 2014-72 du 11 septembre 2014,
- délibération n° 2014-68 du 11 septembre 2014,
- délibération n° 2014-67 du 11 septembre 2014.

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **2. POLITIQUE INTERCOMMUNALE**

- a) Réseau de chaleur : proposition d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois avec le réseau de chaleur à GENDREY

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent de faire une étude de faisabilité chaufferie bois avec le réseau de chaleur à GENDREY pour un montant de 7 425 € HT.**

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **3. ECONOMIE**

- a) FPIC – Attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement des communes – COMMUNE D'EVANS – Réhabilitation du bâtiment PRUDENT pour un montant de 22 130 € HT

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent un projet de signalétique JURA NORD pour un coût unitaire de 132,50 € HT, mât compris, ainsi qu'un projet de signalétique pour le PIAJN, pour un coût de 1 255 € HT, proposés par la société HICON.**

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- b) FPIC – Attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement des communes – COMMUNE D'EVANS – Réhabilitation du bâtiment PRUDENT pour un montant de 22 130 € HT

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur l'attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement de la commune d'EVANS, au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne passe pas 80 % des travaux).**

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **4. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE**

- a) Projet éolien : proposition de JURA HABITAT pour une mission de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de SERMANGE

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Gilbert LAVRY demande si c'est JURA NORD qui paye cette mise en compatibilité.

Monsieur Grégoire DURANT indique que le projet est dans l'intérêt de JURA NORD (intérêt communautaire) donc c'est à JURA NORD de payer.

Monsieur Eric MONTIGNON ajoute que dans l'intérêt communautaire, c'est JURA NORD qui doit payer mais quand ce n'est qu'une révision du PLU, à voir si c'est JURA NORD ?

**A la majorité absolue, 1 abstention, les membres du Conseil Communautaire acceptent la proposition de JURA HABITAT concernant la mission de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de SERMANGE pour un montant de 6 100 € HT.**

Pour : 35  
Contre : 0  
Abstention : 1

- b) Modification du montant du loyer de l'appartement n° 3

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent de modifier le montant du loyer de l'appartement n° 3 situé à GENDREY. Le loyer est donc de 300 €/mois au lieu de 256,16 €/mois.**

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **5. COMMUNICATION – CULTURE - ASSOCIATIONS**

- a) Refonte et modernisation du site internet de JURA NORD

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent la proposition de modernisation du site internet CCJN de la société AMENOTHES (Besançon), pour un coût de 5 990 € HT.**

Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **6. ENFANCE JEUNESSE SPORT ET LOISIRS**

- a) Modification du contrat Enfance Jeunesse : signature de l'avenant

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur l'avenant au contrat Enfance Jeunesse et autorisent le Président à signer cet**

**avenant.**

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **7. AFFAIRES GENERALES**

- a) Désignation de deux délégués JURA NORD au Conseil d'Administration de l'EMAJN

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident de désigner Monsieur Christian RICHARD et Monsieur Christophe FERRAND.**

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- b) Fiscalité directe locale : exonération de la CET (Cotisation Economique Territoriale)

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Gilbert LAVRY demande s'il y a d'autres établissements que l'Abbaye d'Acey sur le territoire ?

Monsieur Eric MONTIGNON précise que pour l'instant l'Abbaye d'Acey est le seul établissement.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire décident d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :**

- les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du Code Général des Impôts pour une durée de 2 ans ;
- les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du Code Général des Impôts pour une durée de 2 ans ;
- les entreprises exonérées en application de l'article 44 quindecies du Code Général des Impôts pour une durée de 2 ans.

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- c) Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service « Enfance Jeunesse »

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire approuvent la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

*Pour : 36*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- d) Création et composition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire :**

- font application de l'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT ;
- approuvent la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de JURA NORD ;

- désignent 26 délégués « titulaires » et 26 délégués « suppléants » comme membres de la CLECT. Les noms des membres seront communiqués à JURA NORD via une délibération de chaque commune.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

e) Décision modificative n° 1 au BP ANNEXE SPANC

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire adoptent cette décision modificative n° 1 au BP ANNEXE SPANC.**

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président fait deux informations aux membres du Conseil Communautaire.

Première information : le changement d'horaires de l'école de FRAISANS n'a pas été accepté car le Conseil Général ne peut pas changer les horaires de transport. Les horaires restent inchangés. En revanche, pour les TAP, les 3 cycles vont être regroupés. Pour l'école de RANCHOT, le changement d'horaires a été accepté.

Deuxième information : le Président a retiré à M. Frédéric BREGAND, Vice-président, sa délégation de fonction en totalité. Dans les mois à venir, il va être proposé son maintien ou non en tant que Vice-président.

Le Président lève la séance à 20h40.

Monsieur Sylvain ROUSSET,  
Délégué communautaire de la commune de GENDREY



Le Président de JURA NORD,  
Géromé FASSET

